

Carcassonne, le 17 avril 2011

Suite à ma participation le 25 mars à la réunion annuelle de la Commission Médicale de la FFC, je rappelle à tous les organisateurs d'épreuves et aux médecins qui sont sollicités par eux pour ces épreuves quelques règles à respecter:

- l'organisateur doit mettre en place pour son épreuve le dispositif de secours qu'il estime approprié et dont il est responsable, en se référant à la réglementation fédérale et aux caractéristiques particulières de son épreuve (dangerosité de la pratique, du circuit, nombre de concurrents, conditions d'accès au circuit, éloignement du centre hospitalier le plus proche) ; il fait appel à un ou plusieurs médecins, un ou plusieurs véhicules de secours avec équipe de secouristes.

- qui peut être médecin de course ?

- tout médecin libéral thésé inscrit au Conseil de l'Ordre
- un médecin salarié d'un établissement public ou privé (avec accord du directeur de l'établissement)
- un médecin militaire avec accord de sa hiérarchie
- un médecin retraité inscrit au Conseil de l'Ordre
- un interne ou étudiant non thésé pendant la durée d'un remplacement d'un médecin installé.

- le véhicule du médecin est assuré par l'assurance de l'organisation ; il faudra que l'organisateur mentionne ce véhicule dans la liste des véhicules qu'il doit être en mesure de fournir en cas de litige dès le lendemain de l'épreuve (je conseille d'en envoyer un double avec l'état de résultat qui doit parvenir dans les 48 h au comité régional).

- le médecin peut agir bénévolement (dans ce cas l'organisateur l'assure par l'assurance des bénévoles non licenciés) ou professionnellement (avec contrat et note d'honoraires).

- dans tous les cas le médecin doit fournir à l'organisateur la preuve qu'il a souscrit un contrat d'assurance RC professionnelle pour la couverture d'épreuves sportives amateurs (ou professionnelles) ; les contrats habituels ne couvrant pas cette activité, le médecin doit donc conclure avec son assureur un avenant dans ce sens. Pour les médecins du sport, il existe l'assurance MKS qui offre une bonne garantie à un coût abordable.

- en rédigeant son attestation de présence pour l'organisateur, le médecin devra préciser qu'il « participe à l'organisation des secours » (au même titre que les autres moyens du dispositif mis en place) et non qu'il « assure l'organisation des secours » (à moins qu'il se sente capable d'être présent et équipé derrière chaque concurrent et membre de l'organisation en tout moment et en tout lieu).

- précisions sur le rôle du médecin: participer à la surveillance médicale de l'épreuve (donc des concurrents et des organisateurs mais aussi du public en place), avoir une trousse de secours (sans obligation quant au contenu) qu'il estime complémentaire aux moyens des autres dispositifs de secours, être en contact à tout moment avec ces dispositifs de secours et le centre hospitalier le plus proche, s'assurer que les conditions de sécurité sont conformes au cahier des charges, et en cas d'intervention évaluer les blessures, organiser les soins sur place ou l'évacuation sur le centre spécialisé qu'il estime le mieux approprié .

L'organisateur pouvant être sollicité pour rédiger des déclarations d'accidents, le médecin aura la possibilité d'inscrire sur l'état de résultats de l'épreuve, en regard des noms, n° dossard et n° licence des accidentés un résumé de son intervention et de ses décisions.

Fédération Française de Cyclisme – Comité Languedoc Roussillon
Docteur Hubert BEAUBOIS – 11 avenue Henri Gout – 11000 CARCASSONNE
Médecin Fédéral Languedoc-Roussillon Cyclisme
tel/fax : 04 68 47 14 78 – hbeaubois@hotmail.com / dochubertbeaubois@wanadoo.fr

- précisions sur les modalités de rémunération:
- bénévolat: pas d'indemnités perçues par le médecin hormis ses frais de déplacement.
- indemnités (pas pour les médecins salariés d'un établissement public ou militaires):
font l'objet d'une note d'honoraires ou d'un bulletin de salaire payés par l'organisateur et doivent être obligatoirement déclarées par le médecin.

J'ai bien conscience que lorsque l'organisateur est lui-même médecin c'est plus simple, ce qui n'empêche d'être rigoureux, mais j'espère que ces précisions pourront être utiles à tous.

Docteur Hubert BEAUBOIS : Médecin Fédéral Régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Beaubois', with a stylized flourish at the end.